



Peux t'on changer d'avocat en cours de procedure

Par **vero2878**, le **03/08/2008 à 12:51**

je suis passé en conciliation le 2 juillet j'attend l'ordonnance du juge je viens de m'apercevoir que l'avocat qui s'occupe de mon dossier (je tiens à vous signaler que je bénéficie de l'aide judiciaire) n'en a rien à foutre. ne répond pas à mes mails qu'elle demande que je lui envoie (elle les fait classer dans mes dossiers) de se présenter. rn rn ma question rn rn puis-je changer d'avocat ?????? maintenant que nous sommes passés devant le juge ou cela est trop tard

Par **coolover**, le **03/08/2008 à 17:54**

Bonjour véro ! rn rn Oui, tu peux à tout moment changer d'avocat, sous réserve d'avoir réglé l'intégralité de ses honoraires pour les actes de procédures qu'il aurait déjà réalisés. rn rn Donc, si tu t'entends mal avec ton avocat et que tu as besoin d'un avocat pour la suite de la procédure, tu peux demander à ton avocat de te restituer ton dossier et t'adresser à un autre avocat.